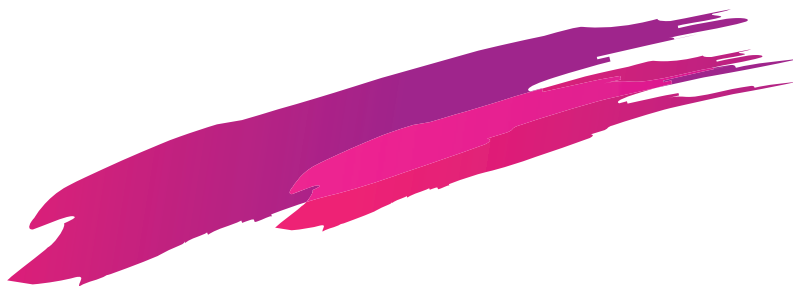




fondation handicap
malakoff médéric

APPEL À PROJETS

**Développer les initiatives en faveur
d'une meilleure accessibilité aux soins
et à la santé pour les personnes handicapées**



CAHIER DES CHARGES

Candidatures ouvertes du 1^{er} juin au 31 juillet 2015

Contexte

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a introduit une nouvelle approche du handicap dans notre société en promouvant l'accès « à tout pour tous ». Si des avancées incontestables ont eu lieu dans de nombreux domaines (éducation, tourisme, emploi...), cet accès reste limité et problématique dans certains domaines et notamment en matière **d'accès aux soins et à la santé**.

Comme l'a démontré en avril 2013, le rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées ⁽¹⁾, les renoncements aux soins restent très nombreux. Ils sont liés à des causes multiples : obstacles géographiques, manque d'accessibilité des locaux, préparation et formation insuffisantes des professionnels de santé, moyens financiers limités.

Les facteurs de blocage étant connus, il est possible d'activer des leviers en soutenant le développement d'actions innovantes et d'initiatives transposables.

Les objectifs

Face à ce constat, et afin de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et à la santé des personnes handicapées, la Fondation Malakoff Médéric Handicap **lance un appel à projets destiné à accompagner et financer des initiatives innovantes en la matière.**

Les personnes handicapées ne doivent plus être contraintes de renoncer aux soins faute de lieux accessibles et de professionnels formés.

Quels porteurs de projets ?

- Les organismes sans but lucratif ;
- Les acteurs du champ médico-social ;
- Les acteurs du champ sanitaire ;
- Tout porteur d'un projet innovant, y compris structures ou établissements.

Quels critères d'éligibilité ?

Pour être retenus les projets devront :

1. Être destinés aux personnes handicapées, aux professionnels, aux aidants ;
2. Être spécifiques pour une catégorie de handicap ou englober plusieurs catégories de handicap ;
3. Présenter un intérêt pédagogique et/ou technique et/ou économique clairement défini ;
4. Prendre en compte un ou plusieurs besoins bien identifiés, et si possible non couverts à ce jour ;
5. Être transposables.

Le contenu du dossier

Pour être recevable, le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la fondation : www.fondationhandicap-malakoffmederic.org et à renvoyer rempli **par mail exclusivement** à l'adresse fondationhandicap@malakoffmederic.com

Toutes les rubriques détaillées dans le dossier de participation doivent être remplies :

1 - Présentation de la structure portant le projet

- 1-1 Présentation de la structure et de ses activités principales

2 - Présentation synthétique du projet

- 2-1 Nom du projet
- 2-2 Description détaillée du projet
- 2-3 Définition de la problématique
- 2-4 Bénéficiaires du projet
- 2-5 Description de l'impact recherché du projet pour les bénéficiaires
- 2-6 Présentation des modalités d'évaluation prévues
- 2-7 Perspectives de pérennisation (si possible)

3- Déroulé du projet

- 3-1 Durée estimée du projet
- 3-2 Principales étapes du projet et planning
- 3-3 Partenariats techniques
- 3-4 Budget prévisionnel
- 3-5 Partenariats financiers
- 3-6 Autres partenariats

⁽¹⁾ Rapport établi par Pascal Jacob avec la collaboration d'Adrien Jousserandot.

Quels types de projets ?

- Production d'outils pédagogiques ou techniques
- Service(s) spécifique(s) rendu(s) aux personnes handicapées
- Formation des équipes sanitaires, médico-sociales
- Accompagnement (s) individuel(s) ou collectif(s)
- Conduite de projet associatif ou d'établissement
- Animation ou développement de réseaux
- Aménagements directement liés au projet (ne seront pas prises en compte les seules demandes d'aménagement matériel)

Les projets peuvent être :

- Déjà structurés (phase de consolidation)
- En démarrage (besoin de soutien complémentaire)
- Des initiatives expérimentales, des actions innovantes, des activités ponctuelles

Date de dépôt des projets :
du 1^{er} juin au 31 Juillet 2015

Sélection des projets

Le Comité d'orientation de la fondation présidé par un expert en accessibilité examinera les projets, mi-octobre 2015.

Désignation des lauréats

Les projets retenus par le Comité d'orientation seront présentés au Conseil d'administration de la fondation qui statuera sur les lauréats, au plus tard le 18 décembre 2015.

Engagement de la fondation

Le soutien des projets sera formalisé par une convention signée avec la fondation.

La fondation accompagnera les projets lauréats dans leur phase de concrétisation.

Soutien financier

La dotation globale d'un montant de **200 000 euros** sera répartie entre les lauréats.

Le nombre de projets sélectionnés dépendra de la qualité des projets reçus. La dotation de chaque projet sera ajustée en conséquence.



fondation handicap
malakoff médéric